

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article14528>

Rapport d'information sur la fin de vie des équipements militaires

- Défense - France -



Date de mise en ligne : lundi 21 mars 2011

Spyworld Actu

La commission de la défense nationale et des forces armées a nommé M. Michel Grall rapporteur d'une mission d'information sur la fin de vie des équipements militaires, le 24 mars 2010.

L'épisode douloureux du démantèlement du porte-avions le Clemenceau, commencé en 2003, a mis en lumière les faiblesses du dispositif français de traitement des matériels en fin de vie. Cet épisode, qui restera comme un événement marquant de l'histoire militaire récente, vient à peine de se terminer avec l'achèvement du démantèlement de la coque Q 790 au Royaume-Uni à la fin de l'année 2010.

La fin de vie est une question complexe car elle est à la confluence d'enjeux opérationnels, financiers, environnementaux, juridiques, industriels et commerciaux.

Compte tenu de l'ampleur du sujet et de la diversité des contributions, il revient au Parlement de dresser un état des lieux global sur la fin de vie des équipements, incluant non seulement leur démantèlement mais aussi leur possible exportation, sur le périmètre le plus large possible. Cette réflexion prend en compte le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, dont les préconisations, intégrées dans la loi de programmation militaire adoptée en 2009, conduisent à la réduction de format des armées et libèrent un nombre conséquent de matériels disposant encore de potentiel sur l'ensemble de la période concernée par la loi de programmation militaire (2009-2014).

Pour le rapporteur, il s'agit de partir de ce constat pour définir ce que pourrait être une stratégie optimale de gestion de nos matériels en fin de vie, qu'il s'agisse du démantèlement ou de la politique d'exportation d'équipements d'occasion, encore modeste au regard des opportunités. Il a pris en compte dans sa réflexion l'ensemble des équipements de la défense, navals, terrestres ou aéronautiques, ainsi que ceux de la dissuasion et les munitions.

Le rapporteur a non seulement mené un large panel d'auditions en France, mais s'est également efforcé d'étudier les dispositifs mis en place par nos principaux partenaires : États-Unis, Royaume-Uni et Allemagne.

Il apparaît que le nucléaire constitue un sujet spécifique qui doit être traité séparément, l'excellence française dans le domaine devant être conservée. En ce qui concerne les autres matériels, la France a adopté une approche pragmatique pour le démantèlement. Cependant, elle se prive du levier d'influence qu'est l'exportation de matériels d'occasion. Au final, le rapporteur préconise d'adopter une stratégie de la fin de vie inscrite dans une approche globale et optimisée du cycle de vie des matériels.

[Lire le rapport](#)

[Voir la Présentation du rapport d'information sur la fin de vie des équipements militaires \(M. Michel Grall, rapporteur\)](#)

INTRODUCTION [9](#)

PREMIÈRE PARTIE : LE NUCLÉAIRE : UN ENJEU MAJEUR ET MAÎTRISÉ [11](#)

I. UNE FORTE DIVERSITÉ DE MATÉRIELS [11](#)

A. LES TÊTES NUCLÉAIRES [11](#)

B. LES SOUS-MARINS ET BÂTIMENTS NUCLÉAIRES [12](#)

C. LES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES [14](#)

1. Les sites concernés [14](#)

2. Les opérations de démantèlement [16](#)

3. Le recyclage des matières [17](#)

D. LES DÉCHETS NUCLÉAIRES [17](#)

II. UNE RÉPARTITION PERTINENTE DES MISSIONS [18](#)

A. UNE RÉPARTITION EFFICACE DES RESPONSABILITÉS [18](#)

1. La direction des applications militaires du CEA, chef de file du nucléaire militaire [19](#)

2. Les rôles respectifs de la DGA et de l'état-major [19](#)

B. LES ACTEURS INDUSTRIELS [20](#)

1. Pour les installations, les têtes et les déchets nucléaires [20](#)

2. Pour les chaufferies nucléaires [21](#)

C. LES TUTELLES ET LES ORGANISMES DE CONTRÔLE [22](#)

III. UN PÔLE D'EXCELLENCE À MAINTENIR [23](#)

A. PRÉSERVER L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE ET INDUSTRIELLE [23](#)

1. Renforcer les synergies entre le civil et le militaire [23](#)
2. Maintenir un pôle nucléaire français [24](#)

B. POURSUIVRE LES EFFORTS FINANCIERS [25](#)

1. Un effort financier très important [25](#)
2. Les modalités du financement [26](#)
 - a) *Le recours à un fonds dédié* [26](#)
 - b) *Le financement du fonds* [26](#)

IV. ÉLÉMENTS DE COMPARAISON INTERNATIONALE [28](#)

A. LA POLITIQUE AMÉRICAINE DE DÉMANTÈLEMENT DES ÉQUIPEMENTS NUCLÉAIRES [28](#)

1. Un programme engagé dès 1998 par le ministère de l'énergie [28](#)
2. Des besoins financiers considérables [29](#)

B. LE DÉMANTÈLEMENT DES INSTALLATIONS [30](#)

1. L'organisation du site de Savannah River [30](#)
2. Les différentes zones visitées [31](#)
3. L'usine MFFF : un exemple de coopération franco-américaine [32](#)

DEUXIÈME PARTIE : LA FRANCE A ADOPTÉ UNE POLITIQUE PRAGMATIQUE DE DÉMANTÈLEMENT DES AUTRES ÉQUIPEMENTS MILITAIRES [33](#)

I. UN STOCK DÉJÀ CONSÉQUENT ET EN AUGMENTATION [33](#)

A. LES MATÉRIELS EN FIN DE VIE [33](#)

B. LE STOCKAGE DES MATÉRIELS [34](#)

II. FACE À L'INÉVITABLE DIVERSITÉ DES ACTEURS, LE CHOIX D'UN PILOTAGE PAR MILIEU [35](#)

A. LES ACTEURS DE LA DÉFENSE [35](#)

1. Une responsabilité des services de soutien [35](#)

2. Le rôle de l'état-major des armées [36](#)

B. LES AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS ET PRIVÉS [37](#)

1. Les acteurs publics [37](#)

2. Les partenaires privés [38](#)

III. UN CADRE JURIDIQUE CONTRAIGNANT [39](#)

A. UNE COMPÉTENCE ET UNE RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE [39](#)

B. DES NORMES ENVIRONNEMENTALES DRASTIQUES [42](#)

1. Un empilement de normes environnementales internationales [42](#)

2. Une application trop extensive des règles relatives à l'amiante [43](#)

3. L'inventaire et la cartographie des matières dangereuses [45](#)

IV. UN ENJEU FINANCIER ET COMPTABLE MAL APPRÉHENDÉ [46](#)

A. LE FINANCEMENT DE LA FIN DE VIE DES ÉQUIPEMENTS DE DÉFENSE [46](#)

1. Une nouvelle prise en compte budgétaire [46](#)

2. L'anticipation des dépenses [47](#)

a) *Les matériels déjà en service* [48](#)

b) *Pour les nouveaux équipements* [48](#)

3. Le démantèlement comme source de revenus ? [49](#)

B. LES LIMITES DU TRAITEMENT COMPTABLE [50](#)

1. Un régime d'inscription comptable insatisfaisant [50](#)

a) *La valorisation des actifs de la défense* [50](#)

b) *Les modalités d'amortissement* [51](#)

2. Des provisions pour démantèlement encore insuffisantes [54](#)

V. ÉLÉMENTS DE COMPARAISON INTERNATIONALE [55](#)

A. PANORAMA EUROPÉEN [55](#)

1. Cadre général [55](#)

2. Une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux [58](#)

B. L'EXEMPLE AMÉRICAIN : VERS UNE GESTION GLOBALE DU CYCLE DE VIE [58](#)

1. Un enjeu qui apparaît progressivement dans le débat public [58](#)

2. Les acteurs institutionnels de la fin de vie [60](#)

3. Le démantèlement des navires fédéraux civils [62](#)

4. Les capacités industrielles : de l'artisanat à la gestion de processus

complexes [64](#)

a) *Le chantier d'International Shipbreaking Limited* [64](#)

b) *L'unité de démantèlement des missiles d'Anniston* [65](#)

C. L'EXEMPLE BRITANNIQUE : LA CENTRALISATION POUR LA RENTABILITÉ [67](#)

1. Une agence centralisatrice [67](#)

2. Le démantèlement comme source de revenus [68](#)

3. Une application pragmatique des normes environnementales [69](#)

4. Le traitement comptable de la fin de vie au Royaume-Uni [70](#)

D. L'EXEMPLE ALLEMAND : « PRENDRE DES ÉPÉES POUR EN FAIRE DES SOCS DE CHARRUES » [71](#)

1. Les matériels de l'armée de l'ex-RDA [71](#)

2. La fin de vie des matériels militaires dans les années 2000 [72](#)

3. Les acteurs [73](#)

a) *Pour les matériels civils* [73](#)

b) *Pour les matériels de guerre* [73](#)

TROISIÈME PARTIE : LA FRANCE SE PRIVE DU LEVIER D'INFLUENCE QU'EST L'EXPORTATION DE MATÉRIELS D'OCCASION [75](#)

I. TROIS ÉLÉMENTS DE COMPARAISON INTERNATIONALE [75](#)

A. L'EXEMPLE ALLEMAND [75](#)

B. L'EXEMPLE BRITANNIQUE [76](#)

C. L'EXEMPLE AMÉRICAIN [77](#)

II. LE MARCHÉ FRANÇAIS : DES VOLUMES MODESTES MAIS UN POTENTIEL

IMPORTANT [78](#)

A. UN MARCHÉ STRATÉGIQUE OÙ LA FRANCE EST PEU PRÉSENTE [78](#)

B. LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES [79](#)

C. QUELLE PERTINENCE ÉCONOMIQUE POUR LE MARCHÉ DE L'OCCASION ? [80](#)

1. Les gains attendus [80](#)

2. Un prix de vente déterminé par les services gestionnaires [80](#)

D. UNE APPLICATION A *MAXIMA* DES NORMES INTERNATIONALES [81](#)

E. DYNAMISER L'OFFRE FRANÇAISE [82](#)

QUATRIÈME PARTIE : POUR UNE APPROCHE STRATÉGIQUE DE LA FIN DE

VIE DES ÉQUIPEMENTS MILITAIRES [85](#)

I. FAIRE ÉVOLUER LE DISPOSITIF [85](#)

A. MIEUX UTILISER LE CADRE RÉGLEMENTAIRE [85](#)

B. PRÉSERVER UNE ORGANISATION PRAGMATIQUE [87](#)

C. FAVORISER LES SYNERGIES AFIN DE LIMITER LES COÛTS [88](#)

1. Les synergies avec le secteur civil [88](#)

2. Des synergies avec l'étranger [90](#)

II. S'INSCRIRE DANS UNE GESTION DYNAMIQUE DU CYCLE DE VIE [91](#)

A. OPTIMISER LE CYCLE DE VIE [91](#)

B. DÉVELOPPER LE LEVIER D'INFLUENCE QU'EST L'EXPORT [92](#)

III. LES BÉNÉFICES ATTENDUS DES ÉVOLUTIONS PROPOSÉES [95](#)

A. POUR LES ARMÉES ET LES SERVICES DE SOUTIEN [95](#)

B. POUR LES INDUSTRIELS [95](#)

CONCLUSION : UNE STRATÉGIE AUTOUR DE TROIS AXES DE PROPOSITIONS [97](#)

I. OPTIMISER LES PROCÉDURES ET MIEUX ANTICIPER LES BESOINS [97](#)

II. UTILISER LA FIN DE VIE COMME UN LEVIER D'INFLUENCE ET UN VECTEUR DE PARTENARIAT [98](#)

III. AFFIRMER UN PILOTAGE POLITIQUE [99](#)

EXAMEN EN COMMISSION [101](#)

ANNEXES [107](#)

ANNEXE I : LISTE DES AUDITIONS ET DES DÉPLACEMENTS [107](#)

A. AUDITIONS [107](#)

B. DÉPLACEMENTS [109](#)

1. Déplacement au Royaume-Uni du 5 juillet 2010 [109](#)

Ambassade de France [109](#)

Disposal Service Authority [109](#)

National Audit Office [109](#)

2. Déplacement en Allemagne du 15 au 16 novembre 2010 [109](#)

Ambassade de France [109](#)

Ministère fédéral de la défense [109](#)

Visite du site de Rockensußra de l'entreprise Battle Tank Dismantling Koch GBmH [109](#)

Autorités locales [110](#)

3. Déplacement sur les sites de Pierrelatte et Marcoule du commissariat à l'énergie atomique le 6 décembre 2010 [110](#)

4. Déplacement aux États-Unis du 13 au 18 décembre 2010 [110](#)

Ambassade de France [110](#)

Congrès américain [110](#)

Ministère de la défense [111](#)

Ministère de l'énergie [111](#)

Ministère des transports - Administration maritime [111](#)

Visites de sites [111](#)

ANNEXE II : EXTRAIT DU RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES SUR LA CERTIFICATION DES COMPTES DE L'ÉTAT POUR 2009 [113](#)

ANNEXE III : DÉCRET DU 26 DÉCEMBRE 1996 RELATIF À L'AMIANTE [119](#)

ANNEXE IV : DÉCISION DE RÉPARTITION DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE FIN DE VIE DES ÉQUIPEMENTS MILITAIRES [123](#)

ANNEXE V : ARRÊTÉ DE RÉPARTITION DE COMPÉTENCES CONCERNANT LE RETRAIT DU SERVICE ACTIF [124](#)

Post-scriptum :

<http://www.assemblee-nationale.fr/1...>